

CEREMONIE DU 2 FEVRIER 2020
DISCOURS DE JEAN-MARC TELLIER

Mesdames, Messieurs,

Chers amis Avionnais,

Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1965, il y a tout juste 55 ans, une équipe de vingt et un mineurs travaillent dans le quartier de la veine « Marthe à la fosse 7 d'Avion ».

Elle a pour mission de préparer le chantier à la suite de l'arrêt de l'exploitation après deux jours de repos des mineurs.

La fosse 7 s'était dotée d'une installation de télégrisométrie permettant, à partir des services du jour, de mesurer la teneur en grisou dans les différents quartiers.

Et pourtant à minuit trente, c'est le drame.

Que s'est-il passé ?

L'un des premiers sur les lieux de la catastrophe, le délégué mineur Désiré GUYOT situe d'emblée la responsabilité des houillères :

- « La cause première de la catastrophe réside dans une accumulation de grisou dans les voies du quartier suite à l'arrêt durant deux jours de la ventilation secondaire ».

Une décision en contradiction avec le règlement des mines qui stipule :

- « Après tout arrêt de la ventilation secondaire, celle-ci doit être remise en marche longtemps à l'avance pour que les conditions normales d'aéragement vérifiées soient rétablies avant le retour du personnel ».

Ce ne fut pas le cas au 7 d'Avion !

Pourquoi la télégrisoumétrie n'a-t-elle pas signalé le danger de la situation ?

Là encore le rapport du délégué Désiré GUYOT est on ne peut plus claire :

« Dans une fosse grisouteuse comme celle du 7, tous les chantiers et tous les points suspects doivent être visités méticuleusement avant l'arrivée des ouvriers avec une lampe de sécurité à flamme ».

Mais la politique charbonnière de l'époque qui répondait au triple impératif : prix de revient – production – rendement, ignorait ces règles élémentaires de sécurité des hommes.

C'est à partir de ce critère du charbon au plus bas prix, que l'on n'a pas pris en compte les avertissements réitérés du délégué Désiré GUYOT qui signalait dans son rapport quelques mois avant :

- « Dans ce quartier de la taille Marthe, il ne se passe pas une journée sans que de graves infractions soient commises. Tous les jours, on y risque la catastrophe. Oserez-vous, interrogeait-il parler de fatalité en cas d'accident ? »

En un éclair, la catastrophe va anéantir 21 vies
endeuillant, une fois encore notre Ville.

Parmi ces 21 victimes, neuf Avionnais ont péri,
laissant seize orphelins, six veuves...et autant de
mères et de pères éplorés.

Evoquant le martyrologue des travailleurs de la
mine avec son cortège de tués, son fléau de la
silicose, ses accidents du travail, méditons un
instant ce qu'écrivait ce poète sur le sujet :

« Noms de grisou, puits de fureur, terres cruelles,
qui portent ça et là des veuves sur leur dos. »

Et notre ville est bien placée pour ressentir
profondément ce poème : Oui terres cruelles.